

Créativité architecturale ent respect du patrimoine Le fragile équilibre

Valérie Gaudreau

Numéro 108, printemps 2006

Insertion architecturale en milieu ancien : créer avec hier

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17596ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaudreau, V. (2006). Créativité architecturale ent respect du patrimoine : le fragile équilibre. *Continuité*, (108), 19–22.

CRÉATIVITÉ ARCHITECTURALE ET RESPECT DU PATRIMOINE

Le fragile équilibre

Elles apparaissent dans le paysage comme des touches d'aujourd'hui dans les murs d'hier. Parfois visibles, souvent discrètes, les insertions architecturales en milieu ancien doivent répondre à plusieurs règles. Entre liberté de création et respect du patrimoine, la ligne est parfois mince. Et entre théorie et pratique, les villes et les architectes travaillent à trouver le meilleur équilibre.



par Valérie Gaudreau

« **N**e pas être remarquée est une grande qualité de l'insertion. La vraie élégance. Et la vraie élégance consiste souvent à passer inaperçu. » Celui qui parle ainsi est Pierre

Larochelle, passionné de la question de l'insertion architecturale depuis des décennies. Ce professeur à la retraite de l'École d'architecture de l'Université Laval et spécialiste des transformations des milieux bâtis porte un regard très documenté sur la façon dont doit être abordée la problématique de l'insertion architecturale en milieu ancien. Un regard sévère, aussi.

Les architectes Côté et Leahy ont réalisé une insertion réussie à l'îlot Mont-Carmel, près du château Frontenac.

Photo: Ville de Québec



« Au Québec, la pratique repose sur des théories désuètes, qui n'ont pas changé depuis les années 1950. Les connaissances sont rendues beaucoup plus loin », lance-t-il, conscient que son point de vue ne fait pas l'unanimité. Selon lui, la notion d'insertion ne doit pas être perçue comme la construction d'un nouveau bâtiment, mais plutôt comme le « prolongement de l'histoire ». Une vision qui devrait impliquer de voir plus grand en restaurant la qualité du tissu urbain. « Il s'agit d'une autre approche que celle qui est purement architecturale. Dans cette approche, le bâtiment inséré n'est jamais autonome, il fait plutôt partie de l'ensemble. » M. Larochelle estime que, au Québec, on perçoit encore trop souvent les secteurs historiques comme des « collections de bâtiments », sans égard à l'environnement dans lequel ils s'ancrent. Comme exemple d'une insertion qu'il juge « incohérente », M. Larochelle men-

tionne le Centre d'interprétation de Place-Royale, à Québec, réalisé à la suite de l'incendie des maisons Hazeur et Smith en 1990 et inauguré en 1999. La raison principale ? Les édifices de place Royale sont un ensemble urbain représentant l'héritage du Régime français. Ils expriment une appartenance à la tradition maçonne, caractérisée notamment par des structures verticales massives en pierre et des structures horizontales (planchers et charpentes des toitures) ligneuses, plus légères et faites de bois. Or, dans le projet du Centre d'interprétation, les architectes ont plutôt créé l'inverse : « Avec ses colonnes squelettiques en acier, ses murs-rideaux en verre et ses structures horizontales massives en béton, la reconstruction de la maison Hazeur emprunte un langage architectural qui est à l'opposé des caractères constructifs essentiels de ce type de maison et, par conséquent, de la culture du bâti héritée du Régime français », écrivait

Le Centre d'interprétation de Place-Royale connaît un succès mitigé. On lui reproche notamment de ne pas avoir respecté le langage architectural des édifices environnants, hérité du Régime français.

Photos : Claudel Huot (à gauche), Pierre Larochelle (à droite)

M. Larochelle dans un rapport portant sur le contrôle des transformations du tissu urbain historique dans le secteur de Place-Royale, en août 2002.

LA PEUR DU FAUX ?

Pierre Larochelle s'en prend aussi à la notion d'authenticité, trop répandue selon lui et qui pousse souvent les architectes à innover à tout prix, par crainte de faire du « faux ». « Dans la pratique de l'architecture aujourd'hui, il y a un préjugé très important qui condamne l'utilisation de formes traditionnelles sous prétexte que ce sont



Benny Farm, pavillon de Jardin communautaire
Claude Cormier, architecte paysagiste
Nathalie Dionne, architecte

www.petchedetz.com

Pour de Belles réalisations



Pavillon d'accueil Jardins de Metis
Atelier Insitu



Poste d'accueil Domaine Joly
ABCP architecture

Téléphone : (418) 737-4331
R.B.Q. 8239-3703-30



des faux. Or, même si ce n'est pas nécessairement ce qui était là, ça s'inscrit dans la suite. »

Cette position ne signifie pas pour autant de s'opposer à tout changement, nuance M. Larochelle. Seulement, il estime qu'une préoccupation doit primer: « concilier les changements requis par l'évolution des besoins avec les impératifs du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité et la mémoire des lieux ». De plus, il est normal que des monuments publics comme un hôtel de ville ou un palais de justice se distinguent, dit-il. Mais lorsqu'il est question d'insertion, considérer tous les bâtiments comme des monuments publics « résulte de l'incohérence ». En somme, lorsque l'architecte intervient en milieu patrimonial, il ne devrait pas chercher à « être à la mode ». Son travail ne devrait pas être basé sur la nouveauté à tout prix ni sur une volonté d'expression et de création qui risque de désincarner l'ensemble dans lequel il s'insère. « On ne répare pas la patte d'une chaise Louis XV avec une patte chromée de 2005 ! » illustre M. Larochelle.

Une vision que ne partage pas Émile Gilbert, de la firme de Québec Brière, Gilbert + associés. Cet architecte qui a notamment créé le Complexe Méduse, dans la côte d'Abraham à Québec (1995), estime au contraire que « la quatrième patte n'a pas à être pareille aux autres ». « J'ai ce que j'appelle le principe de base "d'exprimer sa modernité" », explique M. Gilbert. Tout en restant en harmonie avec le paysage existant, les insertions contemporaines doivent être visibles, estime-t-il. « Vouloir à tout prix copier un style dans un bâtiment voisin, pour moi, c'est faire du Disneyland. »

Entre création et respect du passé, il y a donc un compromis possible, assure celui à qui on doit aussi le Palais de justice de Québec, le Musée Henry Ford de Detroit et, récemment, un travail d'insertion avec la création d'un nouvel accès pour la très historique Citadelle de Québec. Mais pour atteindre l'équilibre dans un contexte patrimonial, un architecte doit accepter de travailler par consensus, souligne Émile Gilbert. Et arriver à un consensus, c'est aussi et surtout accepter de discuter avec



Bien qu'il soit plus moderne, l'agrandissement du château Frontenac respecte les matériaux et le rythme du célèbre hôtel.

Photo : Ville de Québec

LES TOITURES TOLE-BEC INC.

Toitures traditionnelles
à baguettes
à joints debouts
à la canadienne
Culvre
Acier pré-peint
Ardoise

Licence P.B.Q. - 2017-6094-75

1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval

(450) 661-9737 Site Internet : tole-bec.com

Pour une
**quincaillerie
décorative...**

HORS SÉRIE
QUINCAILLERIE

355, Marais, local 115, Québec
418.681.7477 • 1 877 705.3212
Télec. : 418.681.1626
Fermé le dimanche

*Quincaillerie pour
bâtiments anciens*



Ayant pignon sur la rue Saint-Jean à Québec, l'immeuble qui a jadis abrité un magasin Gap et qui loge désormais la boutique Le Château s'insère de belle façon dans la trame urbaine.

Photo : Ville de Québec

le public et les autorités qui veillent à assurer la cohérence du paysage.

POLITIQUES ET INSTANCES

Plusieurs villes québécoises sont dotées d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), selon lequel chaque projet d'insertion architecturale doit être approuvé (voir le texte « Encadrer avec souplesse », p. 39). Pour les arrondissements historiques, notamment ceux des villes de Québec et de Montréal, diverses instances existent afin d'éviter que des projets incohérents ne viennent s'insérer dans le décor.

L'immeuble résidentiel Le Berri-Bonsecours, rue Notre-Dame Est dans le Vieux-Montréal, a reçu le prix d'intégration architecturale CCQ pour sa contribution à mettre en valeur le quartier ancien dans lequel il s'insère.

Photo : Denis Tremblay



Dans la capitale, la Commission d'urbanisme joue un rôle décisionnel qui couvre le territoire de l'ancienne ville de Québec, les arrondissements historiques de Sillery, Charlesbourg et Beauport, ainsi que les secteurs du Vieux-Cap-Rouge et de la rue Racine à Loretteville. Elle a pour mandat de « préserver le caractère patrimonial de la ville en veillant au respect de l'apparence et de la symétrie des constructions ». « La Commission d'urbanisme a le pouvoir de refuser tout projet qui ne respecte pas le vocabulaire architectural », explique Francine Bégin, directrice de la Division design, architecture et aménagement de la Ville de Québec. La Commission veille à ce que les projets présentés respectent la volumétrie, les matériaux et le gabarit du milieu dans lequel ils s'insèrent.

Depuis les fusions municipales de 2002, la métropole n'est plus dotée d'un outil comme la Commission d'urbanisme de Québec pour jouer un rôle coercitif, explique le chef de la division du Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, Jean-François Gravel. Les mesures réglementaires servant à encadrer l'insertion des nouvelles constructions sont plutôt exposées dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal alors que la gestion et l'application des PIIA sont laissées à chaque arrondissement. Ces derniers disposent par ailleurs de comités consultatifs d'urbanisme.

Questionnés sur la part de créativité laissée aux architectes, Francine Bégin et Jean-François Gravel, eux-mêmes archi-

tectes, estiment que les règles municipales accordent une marge de manœuvre intéressante aux concepteurs de projets d'insertion. « Dans les contraintes, il y a aussi de la créativité », lance M^{me} Bégin. « Les contraintes conduisent à de bien meilleurs projets », renchérit son homologue montréalais.

Tous deux soulignent une sensibilité croissante des architectes pour les questions d'intégration harmonieuse. « Il y a 15 ans, il n'y avait pas de plans d'urbanisme, explique M. Gravel. On se contentait de respecter le zonage, mais il n'y avait pas de contrôle sur l'apparence. Ce n'est plus le cas maintenant. » Depuis les 20 dernières années, les architectes portent davantage attention à l'ensemble du tissu urbain et travaillent bien plus à créer des œuvres qui s'insèrent qu'à faire « des petits monuments », estime pour sa part Francine Bégin, selon qui une intégration réussie est d'abord basée sur l'observation de l'environnement bâti existant.

QUELQUES RÉUSSITES

Quels sont les bons coups en matière d'insertion aux yeux de nos experts ? Francine Bégin mentionne spontanément l'édifice qui a abrité un magasin Gap au 1034, rue Saint-Jean à Québec (maintenant la boutique Le Château), un point de vue que partage Pierre Larochelle. M^{me} Bégin considère aussi comme un franc succès le travail de la firme Côté et Leahy à l'îlot Mont-Carmel, à deux pas du château Frontenac. Quant au fameux château lui-même, elle souligne son agrandissement, terminé en 1997, qui respecte « les matériaux et le rythme » du prestigieux hôtel tout en étant plus moderne.

Jean-François Gravel relève pour sa part plusieurs projets de condos « modernes et tout à fait épurés » qui cadrent pourtant bien dans le Vieux-Montréal. Il termine aussi sur un incontournable, cette fois dans le Vieux-Port : le musée Pointe-à-Callière, de l'architecte Dan S. Hanganu.

Valérie Gaudreau est journaliste.